

**COMMUNE DE CORCY**  
**Compte-rendu**

L'an deux mil vingt le vendredi 06 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Marc Robillard, Maire de CORCY, en suite de convocation en date du 30 octobre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : MM. Marc Robillard, Yves Disant, Jean-Marc Dubois, Jean-Jacques Bichet, Pascal Couture, Philippe Devisscher, Bruno Julien, Philippe Petiot, Mmes Blandine Dudemaine, Marie-Philippe Quarez

Absente excusée et représentée :  
Mme Anne Landriève par M. Marc Robillard

Mme Marie-Philippe Quarez a été élue secrétaire.

Le maire vérifie que le quorum est atteint et déclare ouvert le conseil municipal à 19 h 00.

Le compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Il est procédé à la lecture de l'ordre du jour de la séance :

- 1 – Décision modificative budgétaire n° 2 : achat de mobilier de bureau
- 2 – Fonds de concours : remplacement de matériel informatique
- 3 – Fonds de concours : travaux de terrassement aménagement parking rue du Bigoret
- 4 – Modifications des statuts de la communauté de communes : compétence eau potable et assainissement
- 5 – Don SIVOM au SISSER
- 6 – Repas des Aînés et Noël des enfants
- 7 – Implantation des stops au sein de la commune
- 8 – Questions diverses

1 – Décision modificative budgétaire : achat de mobilier de bureau

Afin de pouvoir mandater l'achat de tables pour la mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

Crédits à ouvrir :

Dépenses investissement	
Chapitre 13 – article 2183 matériel de bureau opération 91	+ 350,00 €

Crédits à réduire :

Dépenses investissement	
Chapitre 020 article 020 opération OPFI	- 350,00 €

Délibération votée à l'unanimité

2 – Fonds de concours : remplacement de matériel informatique

M. le Maire rappelle qu'une demande de fonds de concours a été faite à la Communauté de Communes Retz-en-Valois pour le remplacement du matériel informatique

Le Bureau Communautaire, réuni le 21 février 2020, a émis un avis favorable à la demande

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE le fonds de concours d'un montant de 789,00 € accordé par la Communauté de Communes Retz-en-Valois pour le remplacement du matériel informatique.

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés.

3 – Fonds de concours : travaux de terrassement aménagement parking rue du Bigoret

M. le Maire rappelle qu'une demande de fonds de concours a été faite à la Communauté de Communes Retz-en-Valois pour les travaux de terrassement pour l'aménagement d'un parking rue de Bigoret

Le Bureau Communautaire, réuni le 21 février 2020, a émis un avis favorable à la demande

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE le fonds de concours d'un montant de 1 650,00 € accordé par la Communauté de Communes Retz-en-Valois pour l'aménagement d'un parking rue de Bigoret.

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés.

4 – Modifications des statuts de la communauté de communes : compétence eau potable et assainissement

Vu la délibération n°105/20 du 04 septembre 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Retz-en-Valois de modification des statuts ;

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au Maire de chacune des communes membres, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée ;

Considérant la notification de la Communauté de communes en date du 18 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Retz-en-Valois faisant apparaître, conformément à la réglementation Eau et Assainissement comme compétences obligatoires.

Précise que les statuts sont annexés à la présente délibération dont ils font partie intégrante.

Charge et Délégué Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

5 – Don SIVOM au SISSER

Sans objet.

6 – Repas des Aînés et Noël des enfants

Le repas des Aînés est annulé ainsi que le Noël des enfants.

Les parents seront invités à venir retirer le cadeau de leurs enfants pendant une permanence qui sera assurée du 14 au 18 décembre de 16 h 45 à 18 h 00.

Délibération votée à l'unanimité.

7 – Implantation des stops au sein de la commune : 3 endroits envisagés

Route de Faverolles : 6 voix pour 4 voix contre 1 abstention

Face au Monuments aux morts : voté à l'unanimité

Au carrefour de l'ancien café : voté à l'unanimité

5 – Questions diverses

Eclairage la nuit à voir l'économie réalisée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,

Marc Robillard



*(Handwritten signature in blue ink)*